

Anancy, le 15 novembre 2019

Comité de suivi du Service Public de Recharge pour Véhicules
Electriques

Réunion n°1

Date de la réunion : 07/11/2019

Lieu de la réunion : SYANE, 2107 route d'Anancy, 74330 Poisy

Rédacteur du compte-rendu : Marie JAILLET

Participants :

Jean-Michel JOLY	Anancy
Christian AEBISCHER	Annemasse
Gilles FRANCOIS	Argonay
Joseph PELLARIN	Epagny Metz-Tessy
Jean-Charles MAXENTI	Fillière
Paul CHENEVAL	Fillinges
Eric CHASSAGNE	Marcellaz Albanais
Christian SCHEVENEMENT	Mont-Saxonnex
Serge BERNARD-GRANGER	Rumilly
Pierre RECOUR	Saint Jean de Sixt
Anne-Françoise FRANCESCHI	Saint Jorioz
Fernand DESCHAMPS	Taninges
Alain LETESSIER	Ville-la-Grand
Jean-Pierre CHENEVAL	Viuz en Sallaz
Florent ULATOWSKI	GRAND ANNECY
Pascale RICORDEAU	ENEDIS
Véronique RAFFY	ENEDIS
Claude VAGNOUX	ACMB
Frédéric DELLA FAILLE	ACMB
Jean-Paul AMOUDRY	SYANE
Gilbert ALLARD	SYANE
Marie JAILLET	SYANE
Fabien CHALLEAT	SYANE
Marion RENOIR	SYANE

.....
*Des observations sur ce compte-rendu peuvent être transmises
pour rectification au rédacteur, sous 15 jours.*
.....

1. Éléments présentés

1.1. Présentation du projet et du service de recharge

Depuis fin 2014 le SYANE s'est lancé dans un projet de déploiement d'une infrastructure et d'un service de recharge pour véhicules électriques et hybrides (IRVE)

Ce projet a bénéficié du concours financier de l'Etat dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir piloté par l'ADEME.



Le service mis en place est opéré dans le cadre d'un groupement de commande avec 4 autres syndicats d'énergie (TE-SDED, TE 38, SDE07, SyME05 sur les départements respectifs de la Drôme, l'Isère, l'Ardèche et les Hautes-Alpes). Ce groupement de commande a été mis en place en 2015. Le service commun constitué est appelé le « réseau Eborn ».

Il est constitué de :

- Bornes de recharge entretenues et maintenues. Ces bornes sont communicantes.
- D'outils de suivi et de supervision qui permettent de communiquer avec les bornes, de réceptionner et de mettre en forme les informations provenant des bornes et de réaliser des actions à distance.
- De services aux usagers et de monétique (support téléphonique, site web, suivi d'abonnement, dépannage, etc.)
- De services d'entretien et de maintenance des systèmes et des bornes.

Pour le SYANE, la phase de déploiement initial des bornes de charge s'est terminée en 2018. Le réseau actuel est constitué de 145 bornes de recharge soit 133 bornes accélérées (22kW AC) et 12 bornes rapides (50 kW AC/DC).

En 2019, afin de préparer le futur du service de recharge « Eborn » un nouveau groupement a été constitué. Il s'agit d'un groupement d'autorités concédantes constitué de 11 syndicats d'énergie des régions AuRA et PACA (nouveau périmètre du réseau eborn) avec pour objectif la mise en place d'une DSP en 2020.

1.2. Le comité de suivi

Le comité de suivi du service de recharge du SYANE se réunit pour la première fois. Il sera présidé par le SYANE.

Il est composé :

- Des communes ayant demandé le transfert de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques) au SYANE (164 communes à mi-octobre 2019 représentant plus de 80% de la population de la Haute-Savoie).
- Des groupements de communes ayant contribué au financement de bornes.
- De représentants d'usagers (automobile Club du Mont-Blanc, association VEGA).
- De partenaires économiques institutionnels (ADEME, DDT).
- Des gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité.

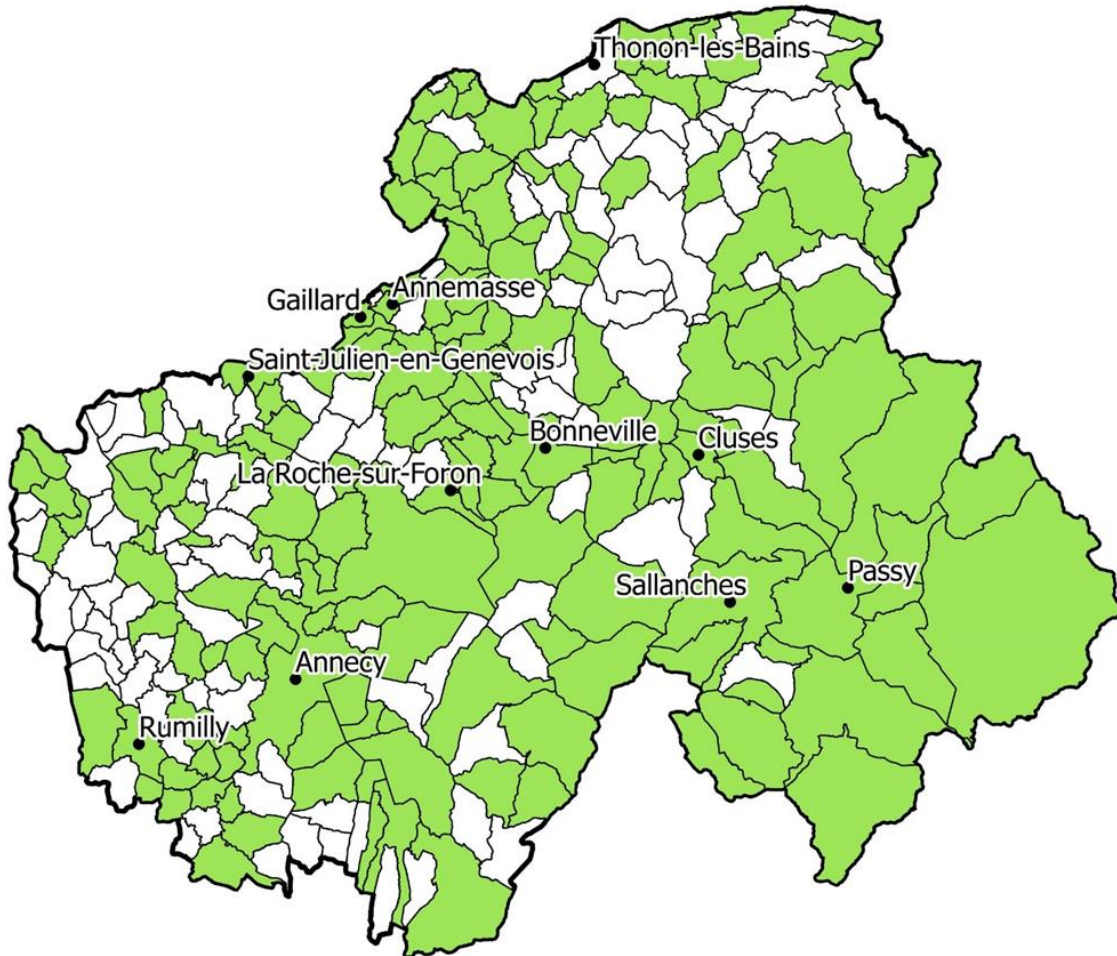


Figure 1 : Carte des communes ayant délibérées sur le transfert de la compétence IRVE au SYANE et connues du SYANE à mi octobre 2019 (communes en vert)

Les missions du comité de suivi sont les suivantes :

- Echanger de l'information sur le service de recharge : évolution, données clefs, etc.
- Echanger sur les bilans annuels d'exploitation
- Rassembler les retours du terrain pour identifier des axes de progrès du service
- Identifier et définir des axes de travail pour améliorer le service - mise en place de groupes de travail thématiques.

1.3. Informations sur le réseau et chiffres clefs

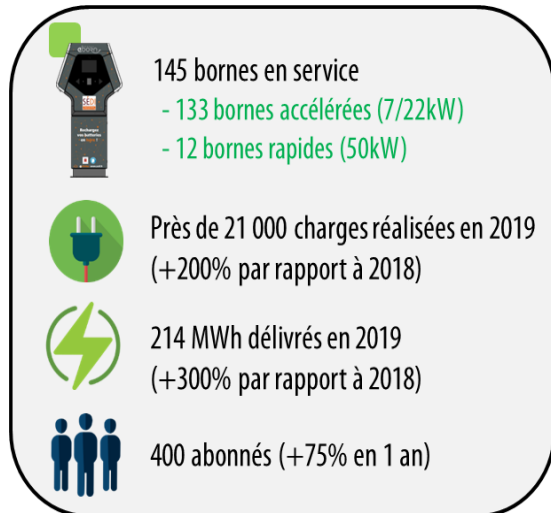
Le service du SYANE compte 145 bornes en service. Il est marqué par une croissance importante de son utilisation (21000 charges réalisées et 214 MWh délivrés sur les 9 premiers mois de 2019 soit respectivement +200% et +300% par rapport aux 9 premiers mois de 2018).

Il compte 400 abonnés fin septembre 2019.

Il est intégré dans le réseau eborn



Le réseau du SYANE en septembre 2019



Le réseau eborn en septembre 2019

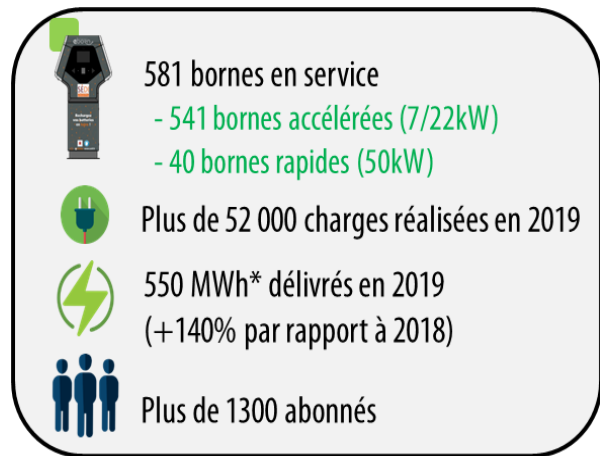


Figure 2 : Les chiffres clefs sur les 9 premiers mois de 2019 du service du SYANE et du réseau eborn

Afin de poursuivre le développement du réseau Eborn, de faciliter la mobilité électrique au-delà du périmètre départemental, de viser un équilibre économique du service et d'apporter de l'agilité sur un marché qui évolue rapidement, un groupement d'autorités concédantes de 11 syndicats d'énergie des régions AuRA et PACA a été constitué. Il vise à la mise en place et au suivi d'une délégation de service public rattaché à ce service de recharge.

Il s'agit du premier groupement d'autorités concédantes sur ce sujet au niveau national. Il intervient sur un marché neuf et en pleine évolution accompagné d'incertitudes et de la nécessité, pour les acteurs du domaine et la réglementation associée, de se structurer.

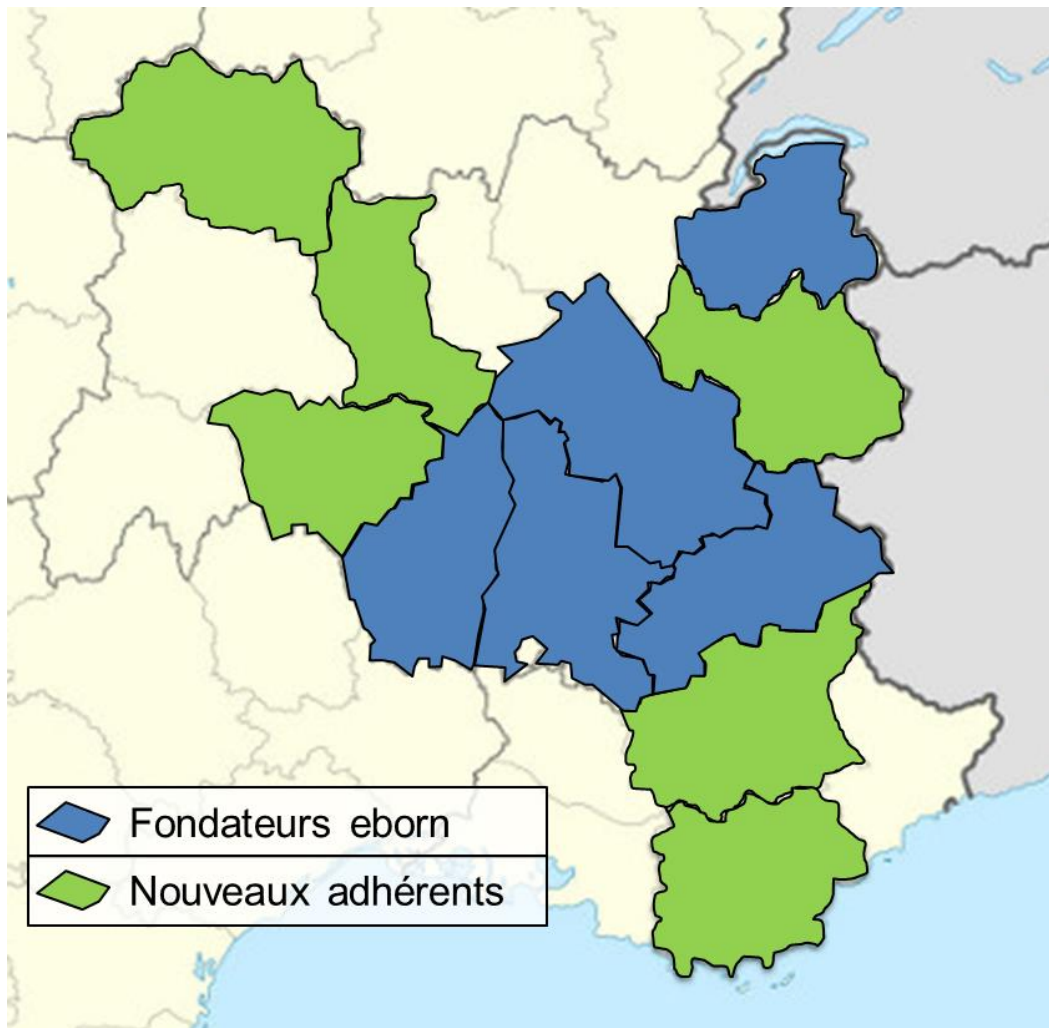


Figure 3 : Carte des départements des syndicats, membres du réseau eborn

1.4. Retours sur le service

Un questionnaire abonné a été envoyé début octobre à l'ensemble des abonnés du réseau eborn (~1300 abonnés).

357 réponses ont été obtenues.

Les questions portaient sur 6 thématiques :

1. Le profil des usagers
2. L'utilisation du service
3. La qualité de service
4. La tarification
5. L'évolution du service
6. L'impression générale

Les principaux résultats sur ces différents volets ont été présentés au comité et notamment les volets relatifs :

- Aux problèmes les plus fréquemment rencontrés : Problème de lecture de badge et de lancement de charge, problème d'accès aux places de recharge et panne de borne.
- Les priorités en termes d'amélioration du service : fonctionnement des bornes, nombre et localisation des points de charge, proposer des recharges plus rapides.

2. Groupe de travail thématique

La mise en place d'un groupe de travail sur la question des modalités de lutte contre les véhicules ventouses est proposée et acceptée.

Jean-Michel Joly (Ville d'Annecy), Frédéric della Faille (ACMB), Eric Chassagne (Marcellaz Albanais) se proposent de participer à ce groupe de travail, qui sera réuni prochainement à l'initiative des services du SYANE. Il est proposé d'y associer un représentant de l'Association des Maires de Haute-Savoie.

Prochaines dates : il est proposé que le Comité de suivi se réunisse au moins annuellement, avec une prochaine date qui sera fixée après le renouvellement des conseils municipaux.

Questions et remarques :

Partie « 3 – Le service de recharge eborn »

Question : *La tarification adoptée sur eborn est-elle homogène avec les tarifications appliquées à l'échelle nationale ?*

Réponse : La tarification adoptée a été une nouveauté. Le choix d'une tarification au kWh avait pour vocation d'éviter une discrimination de certains véhicules ou usages (recharge à faible puissance, recharge sur des temps courts, etc.) et de conserver un tarif simple d'application. Depuis le choix de cette tarification par le réseau eborn, plusieurs opérateurs ont mis en place des structures tarifaires similaires au modèle initié par le réseau eborn.

Partie « 4 – Retours sur le service »

Question : *Le SYANE dispose-t-il d'éléments pour quantifier le phénomène de « voitures ventouses » sur les bornes ?*

Réponse : Depuis un an, les retours d'utilisateurs se plaignant de la présence de véhicules ventouse est significatif (principalement pour les zones denses et notamment Annecy). Par ailleurs le SYANE a mis en place des capteurs de présence de véhicule sur les places réservées à la recharge, ces capteurs ne fonctionnent pas de manière satisfaisante pour le moment. La mise en fonctionnement des capteurs de présence est un sujet technique suivi de près par les équipes du SYANE pour être en mesure de quantifier ce phénomène au plus vite.

Question : *Quelles sont les durées moyennes de charge constatées sur les bornes, et les durées moyennes de stationnement des véhicules électriques après la fin de la recharge ?*

Réponse : Ces durées évoluent dans le temps en fonction des usages et a largement augmenté depuis le lancement du service. Sur le dernier mois le temps moyen de recharge sur les bornes est de 50 minutes de charge, suivi de 25 minutes de stationnement après la fin de la recharge.

Question : *Qu'est-ce qui est entendu par « participation des communes pour le fonctionnement des bornes » ? Quelles participations sont attendues pour 2020 ?*

Réponse : Dans les conditions actuelles d'exercice de la compétence IRVE par le SYANE, et pour la phase de déploiement du réseau engagée depuis 2015, il est prévu que les communes qui bénéficient de l'installation d'une borne participent à l'équilibre du service (pour combler avec le SYANE le déficit de fonctionnement du service inhérent à cette activité lors de la mise en place). La participation demandée actuellement est de 450€/an/borne pour la commune (un montant identique est supporté par le SYANE en complément). La participation est définie annuellement par le comité du SYANE et pourrait évoluer (en principe à la baisse) avec la mise en place de la délégation de service public. Il est précisé qu'aucune autre participation financière n'est demandée aux communes pour le fonctionnement :

- L'abonnement électrique et la fourniture d'électricité
- L'entretien et la maintenance des bornes
- L'entretien et la maintenance des systèmes de suivis (supervision, service, supports, etc.)

Question : *Qui a actuellement la charge des contrats d'électricité pour l'alimentation des bornes ?*

Réponse : Le SYANE met en place et assure le paiement des factures d'électricité, il est titulaire des contrats de fourniture d'énergie. Pour la quasi-totalité des bornes du SYANE l'électricité fournie est de l'électricité verte (certifiée par garanties d'origines).

Question : *Est-il possible d'obtenir les données de fonctionnement détaillées pour une borne ?*

Réponse : Oui, il suffit d'en faire la demande au service du SYANE en utilisant l'adresse générique: eborn@syane.fr .

Question : *La mise en place d'un dispositif de « bornes à la demande » est-il envisagé par le SYANE ?*

Réponse : Un dispositif de bornes à la demande consiste à la mise en place d'une interface permettant aux possesseurs de véhicules électriques de demander la mise en place de bornes à proximité de leur lieu de travail ou de leur lieu de domicile, dans le cas où l'installation privée de bornes sur ces lieux n'est pas possible. Ce type de dispositif est actuellement encouragé par l'Etat avec un mécanisme de subventionnement spécifique. Le SYANE est en cours de négociations pour la mise en place du contrat de DSP qui devrait prendre effet d'ici l'été 2020. La mise en place d'un dispositif de bornes à la demande sur le périmètre du contrat fait partie des négociations.

Question : *Avec le développement des véhicules électriques, n'y a-t-il pas un risque de saturation du réseau de distribution publique d'électricité et/ou des moyens de production d'électricité ?*

Réponse : Des études ont été menées par différents acteurs du système électrique Français. Ces études indiquent que l'impact à moyen terme restera faible et qu'il peut devenir marginal par la mise en place de système de pilotage des recharges. Ces systèmes de pilotage pourraient notamment décaler les périodes des recharges effectuées à domicile pour privilégier les recharges sur les périodes où les appels d'électricité sur les réseaux sont moindres.

Question : *Quel est le bilan financier de cette première phase de déploiement du réseau, en termes d'investissement ?*

Réponse : L'investissement effectué sous la maîtrise d'ouvrage du SYANE est d'environ : 2,2 M€ HT de dépenses totales hors frais de MOE, avec un coût moyen de 13 200€ HT pour les bornes accélérées et de 40 000€ HT pour les bornes rapides. Les aides de l'ADEME au titre du PIA représentent 920 k€.

Question : *La mise en place d'un schéma directeur de déploiement des IRVE est prévue dans la Loi d'Orientation des Mobilités, qui doit être promulguée prochainement. Quel rôle le SYANE va-t-il jouer dans l'établissement de ce schéma directeur ?*

Réponse : Un schéma de déploiement du réseau public mis en concession devra être proposé par le futur exploitant du service eborn. Son élaboration se fera dans le cadre d'un travail conjoint avec les syndicats membres du groupement eborn, qui ont la gouvernance de l'élaboration de ce schéma public à l'échelle inter départementale. Toutefois, d'autres réseaux d'autres opérateurs existent, et leur articulation avec ce schéma ou au sein d'un schéma globale reste à préciser. Le dispositif législatif n'est pas encore stabilisé, le SYANE est en veille sur le sujet.

Question : *Quelles sont les modalités permettant de relier Annecy à Lille en véhicules électriques ?*

Réponse : Des difficultés d'accès à la recharge reste à prévoir malgré le développement de solutions d'itinérance (accords entre opérateurs pour permettre la recharge sur des périmètres de plus en plus larges) et de solution d'accès à la recharge pour les personnes non abonnées. Le réseau eborn a fait le choix du déploiement de terminaux de paiement CB sans contact pour faciliter l'accès à l'ensemble de ses bornes.

Par ailleurs les technologies de recharges et les systèmes associés sont encore jeunes et des problèmes de robustesse apparaissent régulièrement (plusieurs pannes importantes sur des réseaux majeurs sont apparus pendant l'été).

Remarque : *L'application mobile actuellement proposée pour les abonnés mériteraient d'être grandement améliorée, notamment pour pouvoir permettre aux abonnés d'exporter leurs bilans de consommation sur les bornes.*

Réponse : En effet, la convivialité du portail d'accès fait partie des points d'améliorations identifiés sur le service. Les retours transmis par les abonnés du service dans le questionnaire qui leur a été adressé par le SYANE confirment cette problématique. Une attention particulière sera portée aux propositions des candidats à ce sujet lors de la consultation sur la DSP.

Remarque : *Des newsletters trimestrielles étaient envoyées aux abonnés en 2018. Cela n'a pas été le cas sur l'année 2019.*

Réponse : Des moyens contraints en termes de ressources humaines conjoncturels en 2019 ont conduit à prioriser les missions de communication sur d'autres sujets. Toutefois, l'adresse mail Eborn (eborn@syane.fr) mise en place sert également de canal d'échanges d'informations, et les usagers ou collectivités ont pu l'utiliser pour des renseignements sur le service. Pour 2020, une newsletter devrait être à nouveau éditée.

Remarque : *Les bornes accélérées manquent parfois de réactivité lors du badgeage de la carte abonné, ce qui rend le process de lancement de charge fastidieux.*

Réponse : Ce retour est confirmé par plusieurs réponses issues de l'enquête menée auprès des abonnés. L'ajout d'une information sur les bornes permettant d'indiquer la bonne prise en compte du badge est étudié.

Remarque : *Le bon fonctionnement des bornes rapides semble aléatoire, avec plusieurs tentatives de charges infructueuses.*

D'autre part, les parcours usagers sur ces bornes sont plus compliqués que ceux sur les bornes accélérées, notamment lors de la sélection de la prise de recharge

Réponse : Les bornes rapides installées depuis fin 2017 ont fait l'objet de plusieurs dysfonctionnements. Une grande partie de ceux-ci a été résolue depuis l'été 2019, et notamment la fiabilité de la recharge en courant continu (prises CCS et Chademo).

Une réflexion va être menée pour identifier les possibilités d'améliorer les parcours usagers sur ces bornes.



Remarque : La somme de certains graphiques issus du questionnaire abonnés est supérieure à 100%.

Réponse : Cela concerne les questions pour lesquelles plusieurs choix étaient possibles. Les chiffres indiqués pour chaque type de réponse correspondent aux pourcentages de répondants ayant donné cette réponse (éventuellement conjointement à d'autres réponses).